

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n° 2022.12.79

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 6 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Attribution de 2 lots communal des Bruyères

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal lui a donné pouvoir pour effectuer toute formalité ou publicité nécessaires pour trouver de nouveaux preneurs qui exploiteraient les lots des Bruyères libres d'exploitant.

Une adjudication a été organisée, et deux lots du Communal des Bruyères ont trouvé preneur.

M. Le Maire propose que le lot suivant soit loué par convention d'occupation temporaire à Monsieur Marcel REMUET domicilié 387 Les Riottes 69220 Corcelles-en-Beaujolais :

- **Lot n° 42 de 22a13ca faisant partie de la parcelle cadastrée section C n°282**

M. Le Maire propose que le lot suivant soit loué par convention d'occupation temporaire à Monsieur Pascal BRUGNE domicilié 425 chemin du Vernay 01400 Châtillon-sur-Chalaronne :

- **-Lot n° 15 de 21a77ca faisant partie de la parcelle cadastrée section C n°281**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lui donne pouvoir pour signer la convention d'occupation temporaire avec Monsieur Marcel REMUET et Monsieur Pascal BRUGNE.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Christiane PESCE**

